

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



ELYSEES ECRINS

Code ISIN FR0007450341

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français
Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de gestion de maximiser une performance correspondant à un investissement moyennement exposé au risque des marchés actions, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 4 ans. Cet investissement est effectué en sélectionnant des titres d'entreprises ou de pays sélectionnés pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, gouvernementales et leur qualité financière. L'allocation stratégique de long terme est composée de 50% d'actions et de 50% d'obligations internationales avec un biais euro.
- Le FCP n'a pas d'indice de référence.
- Elysées Ecrins est un fonds profilé au sein d'une gamme ISR multi-asset composée de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique composée en moyenne de 50% d'actions, il constitue un investissement moyennement exposé au risque des marchés actions.
- Les sources de performance du FCP résident dans : l'allocation tactique des classes d'actifs ; la sélection de valeurs répondant à des critères extra-financiers et financiers ; la gestion active du risque de taux et de crédit ; la gestion active du risque de change et le choix des supports d'investissement.
- La sélection ISR s'effectue selon une approche Best in Class et consiste à attribuer une note ISR selon des critères E.S.G. en classant les valeurs en quartile au sein de chaque secteur. Les valeurs classées en 1^{er} et 2^{ème} quartiles sont sans restriction, limitées à 15% dans le 3^{ème} quartile et exclues pour le 4^{ème} quartile. Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de valeurs non notées selon des critères E.S.G.
- Chaque pilier E.S. et G dispose d'une note évaluée selon des critères propres. A titre d'exemples illustratifs non exhaustifs pour le pilier E : le rejet des émissions de CO2, pour le pilier S : la gestion du personnel, et pour le pilier G, le niveau d'indépendance des administrateurs.
- La stratégie d'investissement du FCP se décompose donc en plusieurs étapes successives :
 - L'allocation tactique entre les classes d'actifs ;
 - L'évaluation et la sélection de titres selon des critères extra-financiers ;

L'évaluation des critères financiers.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- Ce FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCP est investi à hauteur de 45% minimum à 55% maximum de l'actif en actions et autres titres assimilés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Le FCP peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations.
- Le FCP est investi de 45% minimum à 55% maximum de l'actif en obligations à taux fixe, titres de créances négociables, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, véhicules de titrisation et obligations foncières, notés à l'achat « Investment Grade » (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent, ou jugés équivalents par la Société de Gestion).
- Le FCP peut investir jusqu'à 100% en actions ou parts d'autres OPC ou Fonds d'investissement. Les stratégies ISR des OPC ou Fonds d'Investissement pouvant être sélectionnés par le gérant (hors OPC/Fonds d'Investissement gérés par la Société de Gestion) peuvent avoir recours à des indicateurs E.S.G et/ou des approches ISR différentes et indépendantes du FCP.
- L'exposition au risque de change est autorisée et peut aller jusqu'à 25% maximum de l'actif.
- Les sommes distribuables des actions AC sont capitalisées.
- La durée de placement recommandée est de 4 ans minimum.
- Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour au plus tard à 12 heures (heure de Paris). Ils seront exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 12 heures (heure de Paris) sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :

- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du FCP peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le FCP est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2.35%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

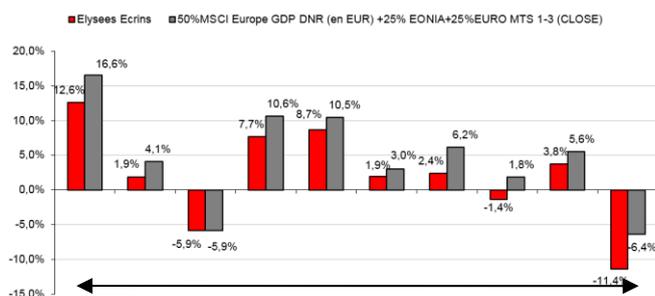
▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet :

<http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'orientation de gestion était différente. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.

▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

▶ Le FCP a été créé le 8 septembre 1989.

▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

▶ Pour plus de précision sur l'indicateur de référence, se reporter à la rubrique « Objectifs et politique d'investissement ».

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information du FCP (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : FCP de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ». (la définition est disponible dans le prospectus)

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} novembre 2019.